

CAUSERIE DE MONSIEUR LOUIS RASMINSKY
GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA
A LA CHAMBRE DE COMMERCE D'HALIFAX
LE 7 FÉVRIER 1966

Causerie de Monsieur Louis Rasminsky,
Gouverneur de la Banque du Canada,
à la Chambre de commerce d'Halifax,
le 7 février 1966

Permettez-moi tout d'abord de vous dire combien je suis heureux de me trouver ici ce soir et d'avoir l'occasion d'adresser la parole à cette assemblée annuelle de la Chambre de commerce d'Halifax. Votre association a une longue et fort intéressante histoire et elle a contribué largement, au cours des années, à créer un certain intérêt autour d'importantes questions économiques et à promouvoir l'essor économique de cette partie du pays.

Ce n'est pas sans un certain sentiment de modestie que l'on accepte de parler devant un organisme comme le vôtre, dont la fondation -- compte tenu de son appellation originale, "The Association for the Benefit of Trade" -- remonte à 1750, c'est-à-dire plus de deux siècles. Les institutions auxquelles je suis associé -- la Banque du Canada, fondée en 1935, et la Banque d'expansion industrielle, fondée en 1944 -- doivent vous sembler, en comparaison, des nouvelles venues dans le paysage. J'ose espérer, toutefois, que mes observations, ce soir, ne vous paraîtront pas celles d'un novice plus ou moins convaincu qu'il connaît toutes les réponses, car je n'ai aucune prétention du genre. J'espère, d'autre part, que mes propos vous permettront de conclure qu'à défaut des réponses, je connais au moins quelques-unes des questions.

Lorsque j'ai constaté que l'organisme auquel je devais m'adresser ce soir remontait à 1750, je me suis naturellement demandé quelle avait bien pu être la conjoncture économique à Halifax lorsque fut fondée cette "Association pour l'avancement du commerce". J'ai donc ouvert la très intéressante collection de documents qu'a réunis le docteur Adam Shortt sur la monnaie, le change et les finances en Nouvelle-Écosse, de 1675 à 1758, et j'ai passé quelques heures fort agréables à en relire certains passages. Plusieurs de ces documents portent sur des sujets qui sont toujours de la plus grande actualité. Ainsi, par exemple, toute cette collection de plusieurs centaines de pages fourmille d'allusions à la rareté de l'argent -- et cela bien avant qu'on eût même songé à fonder une banque centrale! J'y ai même trouvé plusieurs documents où sont mis en évidence certains problèmes que posent les relations financières entre des gouvernements à des paliers différents. Il va sans dire, toutefois, qu'aucun gouvernement n'oserait aujourd'hui s'adresser à un gouvernement provincial sur le même ton que les autorités de Whitehall dans une communication de 1750 au gouverneur de la Nouvelle-Écosse, Cornwallis. Celui-ci s'était plaint que les marchands bostonnais, au grand détriment de la province, majoraient les prix des marchandises qu'ils lui fournissaient et les "High and Mighty Lords of Trade and Plantations", à Londres, lui répondirent dans les termes suivants:

"Les marchands de Boston, à qui Vous reprochez d'être trop enclins à tirer avantage de la province en toutes occasions et d'exiger des bénéfices exorbitants dans tous leurs marchés avec Vous, seront toujours d'autant plus déraisonnables et exigeants que le crédit de la colonie laissera à désirer; la seule manière de rehausser et de maintenir ce crédit c'est de comprimer les dépenses de chaque exercice de façon à ce qu'elles ne dépassent pas les crédits mis à Votre disposition, de sorte qu'il y ait toujours dans les coffres du Trésor des fonds pour couvrir les charges et les acquitter promptement. A moins d'observer cette règle, Vos besoins ne manqueront pas de dépasser Vos disponibilités à un moment ou l'autre de l'année et, chaque fois qu'il en sera ainsi, il Vous faudra différer le paiement de certaines échéances et Vous aurez à faire face aux très désagréables ennuis dont Vous Vous êtes plaint récemment."

Voilà un avertissement assez sévère concernant la nécessité d'équilibrer le budget et d'avoir toujours une encaisse adéquate. La réplique de Cornwallis est intéressante. Dans une attitude appropriée d'humilité et de contrition, il écrit tout d'abord: "Je suis honoré par le message de Vos Seigneureries. Je vous donne l'assurance que je serai aussi économe que possible à l'avenir -- je ne dépenserai pas une seule livre sans nécessité." Puis, après avoir ainsi reconnu formellement les exigences de l'orthodoxie financière, il finit par rédiger ce qui est probablement l'un des premiers -- sûrement l'un des plus lucides -- exposés jamais faits au Canada de la théorie des déficits budgétaires comme instrument de politique nationale:

"Mais, mes Seigneurs, écrit-il, sans argent vous n'auriez eu ni ville, ni colonie, ni même aucun colon; il est indéniable que ce sont les deniers publics qui ont défriché les terres, ont construit la ville, l'ont fortifiée, ont préservé les soldats

et les colons de la faim et du froid et les ont empêchés de s'évader et ont amené ici presque un millier de colons des autres colonies. Les terrains à Halifax valent présentement 50 guinées et, si nous n'avions pas mis d'argent en circulation, ces terrains se donneraient contre un gallon de rhum. "

Je n'ai pas eu l'occasion récemment d'étudier les prix pratiqués dans l'immeuble à Halifax, mais j'ai nettement l'impression que même plusieurs gallons de rhum ne constitueraient guère un acompte raisonnable pour un bon terrain aujourd'hui.

Il me faut bien quitter le gouverneur Cornwallis et son époque, mais, avant de le faire, je voudrais rappeler, avec un certain sentiment de sympathie, le cri d'angoisse qu'on retrouve dans la lettre à Whitehall où il demandait du secours: "Je ne me soucie guère de savoir, écrit-il, qui vous emploieriez. Je demande seulement à Dieu qu'une personne en qui vous avez confiance puisse être envoyée ici pour y administrer les affaires de la Colonie pour tout ce qui a trait aux questions d'argent. "

Je ne sais trop si c'est grâce à l'expérience qu'ils avaient acquise dans leur province natale ou aux qualités qu'ils avaient héritées de leurs ancêtres écossais, mais c'est un fait que les Néo-Écossais ont joué dans l'évolution des banques au Canada un rôle formateur particulièrement important. C'est à Halifax, en effet, qu'ont vu le jour d'importants éléments de notre système bancaire, ainsi que de nombreuses pratiques bancaires qu'on retrouve aujourd'hui dans tout le pays. Deux des plus grandes banques commerciales en activité au Canada aujourd'hui ont été

fondées dans cette ville même, tandis que trois autres banques dont le siège était à Halifax se sont fusionnées au début du siècle à trois banques différentes. Les premières banques d'Halifax remontent aux décennies de 1820 et 1830, alors que la population de la ville n'était pas même le dixième de ce qu'elle est aujourd'hui. Je crois comprendre que le principe de la double responsabilité des actionnaires a d'abord été adopté dans les provinces maritimes et que la première chambre de compensation au Canada a été établie à Halifax en 1887. Les banques de la Nouvelle-Écosse ont cherché à étendre leurs opérations non seulement vers l'ouest, au fur et à mesure que le Canada se développait, mais encore aux États-Unis et dans les Antilles -- où les relations qu'elles ont nouées ont subsisté jusqu'à nos jours.

M. le Président, je voudrais maintenant ajuster quelque peu mon éclairage et le concentrer davantage sur certains problèmes d'actualité. Dans quelques semaines le Canada entrera dans la sixième année d'une expansion économique pratiquement ininterrompue, soit la plus longue période d'essor économique soutenu que notre pays ait connue depuis la première grande guerre. L'importance de cet essor est d'ailleurs elle-même impressionnante. En termes réels, c'est-à-dire abstraction faite de la hausse des prix, notre produit national brut actuellement dépasse celui du premier trimestre de 1961 d'environ un tiers. Il s'agit là d'un

progrès particulièrement encourageant. Depuis 1961, le nom du Canada figure parmi les premiers sur les tableaux statistiques des taux de croissance des principaux pays. L'augmentation de notre production réelle a sensiblement dépassé la moyenne de tous les principaux pays industrialisés membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économique; de tous ces pays, seul le Japon a eu un taux de croissance supérieur au nôtre. Ces comparaisons sont évidemment affectées par divers facteurs, notamment par des taux différents de croissance démographique, mais je crois que dans l'ensemble elles donnent une impression générale suffisamment exacte de la situation.

Je n'entends pas énumérer ici tous les facteurs qui pourraient expliquer le progrès sensible que nous avons réalisé sur le plan économique. Nous avons été favorisés par la chance --dont nous avons su tirer parti d'ailleurs -- mais il y a aussi lieu de penser qu'une gestion éclairée peut y avoir été pour quelque chose de temps à autre. Attribuons d'abord à la bonne fortune le fait qu'un peu partout dans le monde les conditions économiques tendaient vers l'expansion, donc favorisaient nos exportations, et surtout le fait que nous avons eu deux grosses récoltes de blé, précisément au moment où la Russie avait des récoltes déficitaires et où nous pouvions utiliser fort avantageusement un nouvel

apport de devises. Sur le plan international, une fois que nous eûmes surmonté la crise du change de 1962 -- ce que nous avons réussi en faisant résolument face à nos difficultés -- le pays s'en est en somme très bien tiré! Notre situation en matière de change ne peut, cependant, manquer de préoccuper continuellement ceux qui, au Canada, ont des responsabilités dans ce domaine et c'est particulièrement le cas lorsque les États-Unis -- principale source des capitaux dont nous avons besoin pour couvrir le déficit de plus en plus considérable de notre balance courante -- ont eux-mêmes des problèmes en matière de balance des paiements. Je n'ai pas l'intention de développer cet aspect du sujet ce soir, mais il convient de préciser qu'en dépit des difficultés, nous avons assez bien réussi jusqu'ici à réconcilier les exigences de notre situation domestique avec celles d'un bon équilibre de notre position internationale.

Pour ce qui est de cette partie du pays en particulier, je me crois justifié de dire que, dans l'ensemble, l'expansion économique des provinces atlantiques au cours des dernières années s'est effectuée à un rythme qui n'a pas été inférieur à celui du pays en général. Faute de statistiques établies sur une base régionale en ce qui concerne la production de biens et de services, j'estime que l'emploi est un assez bon indice du progrès qui a été accompli. Or, au cours des quatre

années allant de 1961 à 1965, l'emploi non agricole dans les provinces atlantiques a augmenté, en moyenne, à un rythme annuel d'environ 4 pour cent. C'est un taux de croissance légèrement supérieur à celui de l'ensemble de l'économie canadienne au cours de la même période -- bien que l'augmentation de la population active de cette région ait été pourtant inférieure à la moyenne nationale. Dans des secteurs aussi importants et dynamiques que les mines, la fabrication industrielle et le bâtiment, la progression annuelle moyenne de l'emploi dans la région atlantique a dépassé en moyenne celle de l'ensemble du pays. L'augmentation de l'emploi depuis quatre ans dans le secteur industriel de la région atlantique -- de l'ordre de $4\frac{1}{2}$ pour cent par année en moyenne -- constitue un fait particulièrement encourageant. Non moins importante, d'ailleurs, que l'augmentation de l'emploi a été l'amélioration des revenus qui en découlent. A ce sujet, il ressort nettement des statistiques que la progression de la masse salariale dans la région atlantique est tout aussi favorable que dans l'ensemble du pays -- 4.1 pour cent pour la région et 3.9 pour cent pour le Canada, depuis 1961.

Comme vous le savez, un trait remarquable de l'évolution économique au Canada récemment a été la hausse considérable des dépenses en immobilisations, tant dans le secteur public que dans

le secteur privé. L'augmentation par tête de ces investissements dans la région atlantique a été à peu près identique à la moyenne nationale, soit 9 pour cent par année; ce niveau a même été dépassé en Nouvelle-Écosse. Les dépenses en capital qui ont été effectuées récemment dans cette région expliquent le développement de grandes industries nouvelles du secteur secondaire, qui ont contribué à élargir et à diversifier l'économie des provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Je pense notamment à des ensembles aussi modernes sur le plan technologique que l'usine d'eau lourde de Glace-Bay et le complexe chimique du Cap Dorchester. Cette expansion s'est traduite encore par de nouvelles et grandes entreprises pour la mise en valeur des richesses naturelles au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve, ainsi que par l'essor considérable, dans chacune des quatre provinces, des usines de transformation du poisson et des autres produits alimentaires.

Ce qui est peut-être tout aussi important, à la longue, que les réalisations récentes auxquelles je viens de faire allusion, c'est cette volonté de plus en plus manifeste, dans toute la région atlantique, de s'attaquer, de façon rationnelle et avec détermination, aux problèmes

propres à la région. D'importantes études ont été entreprises par le Conseil économique et le Conseil des recherches des provinces atlantiques (l'APEC et l'APRB) -- et je pense notamment au rapport publié récemment par le premier de ces organismes et intitulé "Toward a Strategy for the Economic Development of the Atlantic Provinces", où l'on trouve de précieux indices pour l'élaboration des politiques au cours des années '60. En Nouvelle-Écosse, l'organisation des comités de planification économique indicative (Voluntary Economic Planning Committees) constitue une expérience fort intéressante. Ce qui me frappe particulièrement au sujet de ces organismes et de plusieurs autres, c'est la grande part d'initiative qui revient aux simples citoyens -- par exemple, aux hommes d'affaires, aux chefs syndicaux et aux universitaires de la région. Pareilles initiatives méritent, et reçoivent de fait, l'appui des gouvernements, mais je suis certain qu'elles seraient beaucoup moins efficaces si des particuliers n'y prenaient pas une part aussi active et aussi intéressée.

Il ne fait aucun doute que de véritables progrès sont en voie de réalisation et qu'on a connu ces dernières années une progression remarquable de l'emploi, de la production et du standard de vie. D'autre part, aucune personne sensée ne songera à minimiser les problèmes qui continuent de confronter cette province et cette région. Sur le plan national, il est certain qu'on s'intéresse de plus en plus

aux problèmes régionaux et qu'on se rend davantage compte que des mesures visant à favoriser la prospérité régionale sont une condition essentielle de la réalisation de deux grands objectifs nationaux: un haut niveau d'emploi et une croissance soutenue et équilibrée de l'économie. Les organismes fédéraux dont l'activité intéresse directement ce domaine comprennent notamment l'Office d'expansion économique de la région atlantique, l'Administration de l'aménagement rural et du développement agricole (l'ARDA) et l'Agence de développement régional -- créés dans chaque cas depuis moins de dix ans. Le fait que l'activité de ces organismes et d'autres du même genre, de juridiction soit provinciale, soit fédérale, permet d'aborder ces problèmes de près et de les mieux comprendre devrait aider dans une large mesure à trouver des solutions efficaces.

Je voudrais maintenant vous dire un mot de la politique monétaire et vous donner un aperçu des considérations dont s'inspire la Banque du Canada à l'heure actuelle. Le niveau élevé d'activité économique atteint au Canada après bientôt cinq ans d'expansion ininterrompue constitue la réalisation de l'un des principaux objectifs de notre politique économique. Il en résulte pour nous, cependant, un ensemble de nouveaux problèmes -- problèmes épineux sans doute, mais auxquels nous sommes heureux d'avoir à faire face de nouveau

après un intervalle de dix ans. L'économie fonctionne actuellement presque à la limite de sa capacité et nous devons veiller à ce que la demande globale ne progresse pas plus rapidement que la capacité de croissance de l'économie. Il est vrai que nous pouvons satisfaire -- nous le devons même -- des demandes sensiblement accrues d'une année à l'autre sur nos ressources; notre main-d'oeuvre s'accroît à un taux annuel particulièrement élevé, comparativement à celle de la plupart des autres pays et, depuis un an ou deux, nous avons amélioré rapidement la capacité de notre équipement. Il n'est pas facile, toutefois, dans une économie libre, où l'on ne peut prédire avec exactitude l'évolution des dépenses de toutes catégories, d'assurer une croissance optimale de la demande. Mais on peut facilement prévoir les effets immédiats d'une croissance inadéquate de la demande: augmentation du taux de chômage et poches de plus en plus nombreuses de sous-emploi des ressources. Les suites d'une croissance excessive de la demande, d'autre part, ne sont pas aussi facilement perçues et le danger d'aller trop loin dans ce domaine augmente évidemment à mesure que se résorbe le sous-emploi au sein de l'économie. Dans ces cas, on constate généralement d'abord une certaine accélération des importations et un certain mouvement vers la hausse des prix et des coûts, mais on est parfois tenté soit de n'y pas porter attention soit de les attribuer à des facteurs particuliers. Les suites les plus durables et, à la longue,

les plus néfastes n'apparaissent souvent pas avant que l'évolution ait atteint un point critique et que les tensions inflationnistes aient donné lieu à des hausses sensibles des prix et des coûts. Si l'on refuse de s'attaquer au problème tant que la crise n'aura pas éclaté, le mal aura déjà été fait. Les distorsions qui se produisent en pareilles périodes, les problèmes liés à l'inévitable déclin d'activité qui s'ensuit et la perte d'avantages concurrentiels sur le marché international, qui accompagne toute tendance inflationniste sérieuse, peuvent handicaper l'économie au point qu'elle s'en ressentira longtemps après que les tensions auront diminué.

C'est pourquoi je suis inquiet devant certains indices apparus au cours de 1965 à l'effet que la situation en matière de prix et de coûts se serait quelque peu détériorée. Comme on peut vraisemblablement s'attendre à une expansion économique forte et soutenue en Amérique du Nord en 1966 et comme on a pu constater dans le passé que toute évolution défavorable des prix a tendance à s'accentuer, il serait dangereux, à mon avis, de ne pas tenir compte de ces avertissements, si nous ne voulons pas avoir à freiner prématurément l'expansion ni nous créer pour l'avenir de sérieux problèmes liés à la balance des paiements.

En 1965, la production globale de biens et de services au sein de l'économie canadienne a augmenté de plus de 9 pour cent en

valeur et d'environ $6\frac{1}{2}$ pour cent en volume. Une augmentation aussi considérable et aussi encourageante n'a pu être réalisée que parce qu'il existait encore un certain sous-emploi au sein de l'économie il y a un an. Ce sous-emploi ayant été pratiquement résorbé dans plusieurs régions du pays, nous ne serions guère justifiés de compter que l'expansion pourra se poursuivre à la même allure. C'est pourquoi je pense qu'il était bien dans l'ordre que les conditions de crédit deviennent moins faciles à mesure que l'activité économique progressait vers la limite de notre capacité de production. La Banque du Canada n'a certainement pas cherché par ses opérations à empêcher une expansion raisonnable du crédit. Mais la croissance soutenue de l'économie, accompagnée depuis un an ou deux d'une accélération des dépenses d'investissements des entreprises, a inévitablement donné lieu à de fortes demandes de crédit; les taux d'intérêt ont augmenté, y compris ceux du secteur hypothécaire. Les banques commerciales ont jugé nécessaire d'appliquer une politique de crédit plus sélective au cours de ces derniers mois. Lorsqu'il s'agit de déterminer jusqu'à quel point il convient, dans une situation particulière, que les autorités monétaires permettent un resserrement des conditions de crédit, les avis peuvent naturellement être partagés. J'ai remarqué avec beaucoup d'intérêt que dans

un mémoire présenté au ministre des Finances la semaine dernière, la Chambre de commerce du Canada a exprimé l'avis que, dans les circonstances actuelles, il convient que le Canada poursuive "une politique monétaire plus vigoureuse et applique plus rigoureusement la discipline monétaire".

Il y a un instant, je vous disais qu'en dépit du rythme satisfaisant de croissance économique dont a bénéficié la région de l'Atlantique durant la présente expansion de l'économie canadienne, il restait toujours quelques grands problèmes. Durant le quatrième trimestre de 1965, alors que le taux de chômage au Canada, corrigé des variations saisonnières, était tombé à $3\frac{1}{2}$ pour cent de la population active, il était encore d'environ 6 pour cent dans la région de l'Atlantique. C'est déjà une réduction considérable par rapport aux taux très élevés de chômage qui existaient lorsque l'expansion s'est amorcée, mais c'est encore bien au-delà du niveau de $4\frac{1}{2}$ pour cent que le Conseil économique des provinces de l'Atlantique proposait, dans une étude récente, comme un objectif réaliste pour 1970. Il ne fait pas de doute qu'il existe dans cette partie du pays une marge de sous-emploi qui dépasse la moyenne des autres régions. En outre, même si cette région a récemment connu un rythme de croissance très satisfaisant, il y a encore entre elle et le reste du

pays un décalage prononcé en ce qui concerne le revenu et les investissements par tête.

Je comprends donc facilement, en l'occurrence, l'inquiétude qu'on a parfois exprimée ici au sujet du resserrement des conditions de crédit qui s'est manifesté au cours de l'année dernière. Je voudrais à ce propos vous faire part de quelques observations.

Tout d'abord, on s'accorde à reconnaître, je crois, que le maintien d'une saine et durable expansion de l'économie nationale est une condition préalable au développement des provinces atlantiques. La politique monétaire que nous avons suivie s'est donné pour objectif de prolonger l'expansion à un rythme soutenable et de prévenir toute surchauffe de l'économie, et par là d'éviter les tensions et les déséquilibres qui risqueraient de se produire et qui pourraient arrêter prématurément cette expansion.

En deuxième lieu, bien que le coût du crédit ait monté durant la dernière année et que les établissements financiers aient adopté des politiques plus sélectives pour l'octroi de leurs concours, le crédit continue de se développer -- assez rapidement même. J'ai nettement l'impression que les banques continueront -- c'est du moins ce que je souhaite -- d'assurer aux petits emprunteurs, dans cette région comme dans les autres parties du pays, tous les concours qu'elles leur ont traditionnellement fournis.

En dernier lieu, bien qu'en certains milieux on semble penser que la politique monétaire peut et doit tout faire seule, j'ai déjà précisé à diverses occasions -- les premières remontant même à mon mémoire à la Commission Porter en 1962 et à mon témoignage par la suite devant celle-ci -- qu'à mon avis on ne doit pas s'en remettre trop exclusivement à la politique monétaire pour freiner une tendance générale de la demande à s'emballer; non seulement on n'obtiendrait pas les résultats recherchés, mais on risquerait de provoquer en outre des effets secondaires pernicioeux. Outre les effets sur les mouvements internationaux de capitaux, qu'il ne faut jamais perdre de vue dans notre cas, il y a l'incidence inégale de la politique monétaire sur les différentes catégories d'entreprises et d'emprunteurs. La politique monétaire ne constitue que l'un des nombreux éléments des politiques publiques -- y compris la politique fiscale et les autres politiques économiques d'ordre général, qui visent surtout à affecter le volume global des dépenses au sein de l'économie -- et j'espère qu'il ne sera pas nécessaire de compter outre mesure sur la politique monétaire afin d'assurer entre la croissance de la demande et la capacité de production de l'économie la corrélation nécessaire.

En vertu de sa nature même, la politique monétaire ne saurait être orientée vers des secteurs particuliers en vue d'y produire des effets précis. Son incidence et les critères sur lesquels elle repose sont nécessairement à l'échelle nationale. Impossible de

se soustraire à cette règle. La banque centrale doit, cependant, s'assurer qu'elle a une connaissance et une compréhension aussi parfaites que possible de l'évolution des affaires dans les différents secteurs et les différentes régions. C'est la seule manière dont elle peut se faire une idée pertinente de la conjoncture économique nationale et mettre au point une politique éclairée.

Si nous voulons éviter qu'en période de grande activité économique de trop fortes pressions ne s'exercent sur la structure de nos prix et de nos coûts et affectent par le fait même notre situation concurrentielle, il nous faudra accorder beaucoup plus d'importance aux politiques qui affectent surtout l'élément offre de l'équation économique. Il nous faudra notamment favoriser davantage l'instruction et la formation de la main-d'oeuvre, utiliser tous les autres moyens d'améliorer l'efficacité de nos industries et, face à l'évolution de la demande et de la technique, développer nos facultés d'adaptation. Incidemment, si l'on reconnaît de plus en plus l'importance, du rôle joué par les politiques qui affectent l'offre, c'est grâce en bonne partie au fait que le Conseil économique du Canada l'a mise en relief.

Pour exercer une action efficace sur l'offre, il faut aussi nous intéresser davantage à la question d'adapter aussi parfaitement que possible nos ressources productives aux besoins précis, en biens et services, de notre économie intérieure et de notre

commerce d'exportation. Toute mesure de ce genre peut -- et même doit, dans de nombreux cas -- être sélective sur le plan géographique. Un bon exemple de ces mesures sélectives de contraction nous a été fourni récemment lorsque le gouvernement canadien prit la décision de différer ou de ralentir certains de ses projets de construction dans les régions du pays où l'industrie du bâtiment subit des tensions sérieuses -- alors que dans d'autres régions les programmes n'étaient pas modifiés. Une politique de ce genre peut aussi se traduire d'une façon plus positive encore par des efforts mieux concertés visant à tirer le meilleur parti possible du sous-emploi qui continue toujours d'affecter certaines régions, notamment les provinces atlantiques. Il est évident que des organismes comme l'Office d'expansion économique de la région atlantique et l'Agence de développement régional, en travaillant en étroite collaboration avec les autorités provinciales, peuvent jouer un rôle important lorsqu'il s'agit d'assurer à ces régions les suppléments de capitaux dont elles ont besoin, tandis que d'autres agences fédérales viennent raviver les efforts tendant à faire disparaître les principales poches de chômage et le sous-emploi agricole.

Une des institutions financières qui, à mon avis, a particulièrement favorisé l'expansion économique de la région atlantique -- et qui peut continuer de le faire dans une mesure encore

plus grande peut-être -- c'est la Banque d'expansion industrielle, dont je suis président.

La Banque d'expansion industrielle, instituée par le Parlement en 1944, est une filiale de la Banque du Canada. Elle a été créée pour répondre à un but particulier, celui de combler un vide dans notre système financier. Avant sa fondation, il n'y avait à toutes fins pratiques aucun organisme de financement à long et à court terme, auquel pouvait s'adresser l'important groupe d'entreprises que constituent les maisons d'affaires de taille moyenne -- même dans les cas où elles étaient bien administrées et leurs chances de succès, excellentes. Aujourd'hui, le vide est moins important qu'il ne l'était il y a vingt ou même dix ans, d'autres prêteurs s'étant intéressés depuis à ce domaine d'activité. Pour nous de la Banque, il s'agit là d'une heureuse évolution et nous avons un peu l'impression que c'est grâce à notre travail de pionniers qu'elle s'est réalisée. Néanmoins, il reste toujours un vide à combler et notre expérience révèle nettement que, dans toutes les régions du pays, il y a de nombreuses petites entreprises ayant une bonne administration et une belle perspective d'avenir, à qui un financement à long terme bien étudié pourrait donner un nouvel élan, mais pour qui il est difficile ou impossible d'obtenir, des prêteurs traditionnels et à des conditions raisonnables, les concours nécessaires.

Au tout début de ses opérations, la Banque devait, en vertu de la loi même, se borner presque exclusivement au financement des entreprises manufacturières, mais, grâce aux nombreux amendements apportés au texte original par la suite, son champ d'action s'est élargi, au point qu'aujourd'hui la Banque d'expansion industrielle peut fournir son concours pratiquement à tous genres d'industries ou d'entreprises -- sauf évidemment quelques catégories où il a été jugé que la Banque ne devait pas intervenir. En plus des entreprises de fabrication, la Banque peut consentir des crédits aux industries dites de services, comme, par exemple, les commerces de gros et de détail, les transports, les blanchisseries, les restaurants, les services professionnels, les exploitations agricoles ou piscicoles, etc. En fait, environ 60 pour cent des prêts actuellement en cours ont été consentis à des entreprises en dehors du secteur manufacturier.

En plus du financement de nouveaux immeubles, de machineries et d'outillages, etc., la Banque est prête à étudier, dans certains cas particuliers, des demandes de prêts visant à assurer un fonds de roulement plus adéquat (dans le cas par exemple où les disponibilités auraient été utilisées à des achats d'équipement ou à d'autres immobilisations), mais les prêts de cette nature ne tendent essentiellement qu'à fournir un appoint aux concours offerts

normalement par les banques commerciales et les autres prêteurs à court terme, plutôt qu'à les remplacer. Nous sommes toujours disposés à participer au financement initial de nouvelles entreprises bien conçues et, à l'occasion, nous pouvons aider aux financements que peuvent comporter des changements de propriétaires, des fusions, etc. Il arrive souvent même qu'à la suite de l'étude d'une demande de crédit, nous pouvons rendre au client un service très précieux, en lui indiquant comment mettre au point un programme de financement qui assurera l'équilibre de son bilan et de son budget.

Dans l'esprit du législateur, la Banque d'expansion industrielle devait être autonome et couvrir ses frais d'exploitation, y compris évidemment tous les amortissements d'usage. Pour cette raison, les taux d'intérêt que nous exigeons sont généralement un peu plus élevés que ceux demandés par les prêteurs conventionnels aux clients de tout repos. A mesure que nous prenions de l'expérience avec les ans, nous avons trouvé moyen -- sans toutefois nous exposer à des déficits d'exploitation -- d'assumer de plus grands risques et d'aider un nombre croissant d'entreprises marginales à se remettre sur pied et à devenir tout-à-fait concurrentielles.

La Banque d'expansion industrielle compte actuellement vingt-sept succursales dans toutes les parties du pays. Durant les cinq dernières années, elle a consenti près de dix mille prêts dont

le montant global s'élève à plus de 425 millions de dollars. Dans la région atlantique, la Banque a quatre bureaux: une surintendance à Halifax et trois succursales, à Saint-Jean et Moncton au Nouveau-Brunswick et à Saint-Jean de Terre-Neuve. Durant les cinq dernières années, ces quatre bureaux ont consenti 886 prêts pour une valeur totale de 30.9 millions de dollars -- dont 11.3 millions en Nouvelle-Écosse. Le plus grand nombre de ces prêts, dans la région atlantique comme pour l'ensemble du pays, sont dans la catégorie de \$100,000 ou moins. En fait, les prêts de la BEI sont, en moyenne, de l'ordre de 40,000 dollars. Peut-être serez-vous intéressés aussi d'apprendre que les opérations de la Banque sont à ce point décentralisées, que dans la majorité des cas -- environ 75 pour cent -- c'est aux succursales locales ou aux bureaux régionaux que sont prises les décisions au sujet des prêts.

Le montant global des prêts consentis par la Banque d'expansion industrielle dans la région atlantique correspond assez bien à l'importance de l'économie régionale, par rapport à l'ensemble du pays; nous souhaitons, néanmoins, que se multiplient les demandes soumises à nos bureaux dans cette partie du pays. Il est vrai que, conformément à vos vieilles traditions dans ce domaine de la finance, vous avez mis sur pied un certain nombre d'organismes qui contribuent, avec beaucoup de succès et dans une assez large mesure, à combler le vide dont j'ai

déjà parlé. Mais nous sommes toujours prêts, chaque fois que notre collaboration peut être utile, à travailler en liaison étroite avec des organismes comme l'Industrial Estates Limited et la Commission provinciale des prêts, en Nouvelle-Écosse, ou encore la Société de développement du Nouveau-Brunswick.

Offrir de meilleures facilités de financement aux petites et moyennes entreprises -- même si c'est très important -- ne constitue, cependant, que l'un des nombreux éléments de base nécessaires pour assurer une croissance accélérée de l'économie de cette région. Un apport particulièrement important et précieux, dans un domaine très spécial, est celui de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, grâce à l'aide qu'il fournit sous forme de capitaux pour développer ce que les économistes aiment à appeler "l'infrastructure économique". Ceci comprend des éléments de base comme l'énergie hydro-électrique et l'aménagement de terrains industriels, y compris les routes et les installations portuaires nécessaires, les adductions d'eau, etc.

En outre, pour assurer à l'économie de fortes assises, qui lui permettront de se développer, il faut vouloir accorder la priorité au développement de nos ressources humaines, comme l'a bien souligné l'APEC dans un récent mémoire stratégique, où il est dit: "aucun programme de développement économique n'est complet s'il ne reconnaît l'importance de développer le capital humain". Je suis

persuadé qu'il faudra au cours des années à venir assurer prioritairement l'amélioration du niveau général d'instruction de toute la population et la formation technique de la main-d'oeuvre. Il est réconfortant de voir jusqu'à quel point on se rend bien compte de tout cela dans la région atlantique.

M. le Président, voilà ce que je voulais dire aujourd'hui. J'ai essayé par ce bref exposé d'indiquer que si nous avons raison de nous féliciter de la progression remarquable de notre économie au cours des dernières années, rien ne saurait justifier chez nous la satisfaction ou le relâchement.

Si l'on considère l'économie dans son ensemble, à mesure que nous approchons des limites de notre capacité -- qui reculent constamment d'ailleurs -- toute une série de nouveaux problèmes se posent. Ignorer, dans ces conditions, les signes avertisseurs que constituent les hausses des prix et des coûts, c'est risquer de voir notre position concurrentielle et la continuité de l'expansion sérieusement compromises. L'état de notre balance des paiements exige un apport continu, et en volume considérable, de capitaux étrangers: dans un monde qui manque précisément de capitaux, il y a là pour nous tous un sujet de constante préoccupation.

Sur le plan régional, bien que toutes les régions du pays aient bénéficié de l'expansion des dernières années, quelques-unes -- et c'est

le cas en particulier de la région atlantique -- ont encore un niveau trop élevé de sous-emploi et une production nettement inférieure à la moyenne nationale. Il faut voir dans toute cette situation à la fois un défi à relever et une belle occasion dont il faut profiter. On ne saurait prétendre qu'une seule voie mène au succès lorsqu'il s'agit d'atteindre un objectif comme celui d'une expansion économique bien équilibrée et soutenue. Il est impossible notamment de promouvoir la prospérité de la région atlantique par des politiques nationales qui conduiraient à une détérioration des facultés concurrentielles de l'économie dans son ensemble; une croissance saine et soutenue de l'économie à l'échelle nationale constitue au fait une condition préalable à la réalisation des objectifs économiques de cette province et de toute la région. D'autre part, les politiques économiques pertinentes dont l'application doit s'étendre à tout le pays doivent être complétées par d'autres, qui peuvent mieux tenir compte des conditions de certaines régions en particulier et donc seconder les efforts de celles-ci pour s'assurer une économie dynamique et diversifiée. Voilà un idéal que nous partageons tous. J'espère pour ma part que dans la mise en oeuvre de toutes ces politiques générales et spécifiques en vue d'atteindre ces objectifs, les deux institutions que je représente pourront jouer un rôle utile, pour le bien du pays tout entier et de chacune de ses régions.